

Je tiens à remercier maître Emile Colas, de l'Association du droit international, et M. Richard Hopkinson, de l'Institut canadien des affaires internationales, qui m'ont donné cette occasion de m'adresser aux membres de leurs deux organismes ainsi qu'aux membres du Club des relations internationales de l'Université de Montréal. Le sujet dont je veux vous entretenir ce soir revêt une importance considérable pour le Canada et commande, selon moi, l'attention de tous les Canadiens, et particulièrement de ceux d'entre nous qui nous intéressons plus spécialement aux affaires internationales.

Le 2 décembre 1975, j'ai eu le plaisir de déposer en Chambre un document remarquable, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qu'on connaît mieux sous le sigle CSCE.

L'Acte final de la CSCE, qu'on désigne également à l'occasion sous le nom d'accord d'Helsinki, est l'aboutissement d'un sommet qui, pour la première fois, a réuni les chefs des gouvernements de l'Europe et de l'Amérique du Nord dans le but d'établir le fondement des relations entre leurs Etats et leurs peuples dans l'avenir. Bien que l'Acte final ne soit pas un traité, il a quand même beaucoup d'importance car, grâce à l'insistance des pays occidentaux, il a créé les obligations morales et politiques que doivent honorer tous les signataires d'Helsinki. A ce titre, il pose les jalons d'une amélioration graduelle des relations Est-Ouest.

Comme je l'ai affirmé à New York, le mot "détente" exprime un concept bien vivant pour le Canada. On a prétendu que la détente avait servi de subterfuge pour cultiver chez nous le sentiment d'une fausse sécurité. Certes, nous devons demeurer sur nos gardes et ne pouvons évidemment pas faire reposer notre sécurité uniquement sur la bonne volonté d'autrui.

A la conférence de presse que je donnais à New York le 19 mars, j'ai souligné que nous étions conscients de l'impératif de la puissance, et que nous en avons fait la démonstration lorsque nous avons résolu d'augmenter notre participation à l'OTAN. A mon avis, le maintien de notre puissance ne contredit pas la politique de détente, car c'est cette puissance même qui a constitué le fondement de notre position à la table de négociations et qui nous a permis de retirer le maximum d'avantages de la CSCE.

L'Acte final représente un grand pas en avant sur la voie de la détente. En effet, pour la première fois, de longues et difficiles négociations ont permis de dégager un consensus sur un document officiel, auquel sont partie tous les Etats d'Europe (sauf l'Albanie) ainsi que le Canada et les Etats-Unis. En signant l'Acte final, les dirigeants de tous ces pays cautionnaient chaque mot, chaque phrase, chaque paragraphe qui y figure. Vous conviendrez avec moi que c'est là une réalisation considérable, qui confère à ce document un caractère unique. Il nous autorise également à insister pour que toutes les dispositions qu'il renferme soient appliquées par les pays signataires.